

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 140 (2014)
Heft: 8: Smart cities

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

POUR DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS À DES BESOINS MODIFIÉS

La transformation des modes de vie et l'évolution démographique appellent aussi des changements de perspective dans la conception de notre cadre de vie. Les enjeux liés à cette problématique sont l'affaire du nouveau centre de conseil SIA pour les questions de genre et leurs implications au quotidien dans la branche des études et de la réalisation d'ouvrages.

Bâtir présuppose une utilisation judicieuse des moyens économiques, naturels et collectifs disponibles. Or les aspects sociaux de la durabilité passent souvent au second plan, alors que la réalisation d'ouvrages peut et devrait justement répondre aux mutations démographiques, s'adapter à de nouveaux modes de vie et refléter différentes empreintes culturelles. Des situations de vie variables, avec les besoins propres aux familles monoparentales, aux personnes âgées vivant seules ou aux jeunes notamment, devraient à court ou long terme également se traduire dans la conception du tissu urbain d'une ville ou d'une agglomération.

LE PROJET LARES

C'est à partir de ces considérations que le projet « Lares » (www.lares.ch) a vu le jour en 2006. Ce mot latin désigne les esprits tutélaires qui veillent sur les familles, les maisons, les chemins ou les places. Mues par l'idée d'égalité, les professionnelles impliquées s'y sont engagées pour promouvoir l'intégration des réalités de genre dans les pratiques d'aménagement. L'objectif principal de la démarche était d'examiner les usages programmés dans des perspectives différenciées et d'en tenir davantage compte dans les ouvrages projetés. Durant une phase expérimentale de six ans, les spécialistes réunis au sein du Lares ont participé à la réalisation de 30 projets de construction différents en y introduisant la perspective genre. Le processus a délibérément inclus la réflexion sur les facteurs de durabilité sociale et leur

mise en œuvre. Six de ces projets pilotes ont ensuite fait l'objet d'une évaluation scientifique, laquelle a mis en évidence leur indéniable plus-value. Afin de diffuser et de continuer à développer les acquis tirés de ces expériences, la SIA a mis sur pied le centre de conseil pour les questions de genre et leurs implications au quotidien dans la branche des études et de la réalisation d'ouvrages.

CONSIDÉRATIONS DE GENRE APPLIQUÉES AUX ÉTUDES ET À LA RÉALISATION D'OUVRAGES

Le mot « genre » peut être défini par l'idée de « sexe social ». Une notion qui implique beaucoup plus que l'égalité entre hommes et femmes et la prise en compte de leurs besoins respectifs, dans la mesure où elle concerne des êtres humains dans des situations de vie variées, soit des jeunes et des seniors impliqués dans des rôles sociaux et des environnements culturels différents.

Si l'on élargit délibérément la perspective, on est en effet frappé par la multiplicité des modèles de vie existants. Le premier pas vers la conception d'un bâti respectueux des différences de genre et adapté aux besoins quotidiens est donc la sensibilisation à ce regard différencié, autrement dit l'idée qu'espaces publics et bâtiments devraient être flexibles et à même de répondre aux aspirations identitaires et aux modes de vie les plus variés.

Les attentes liées à l'environnement bâti sont élevées, tandis que les processus de planification sont le plus souvent soumis à de fortes exigences en matière de coûts et de délais. Architectes et aménagistes se trouvent donc face à d'importants défis conceptuels, techniques et sociaux. Or si les critères évoqués pour une flexibilité d'usage maximale sont d'emblée associés à la recherche de solutions, ils dégagent une marge de manœuvre accrue pour aménager des programmes différenciés. Et tant que ce volet social ne sera pas automatiquement intégré à l'étude de projets, des spécialistes offriront des stratégies et des mesures de soutien complémentaires.

Barbara Stettler, centre de conseil SIA pour les questions de genre et leurs implications au quotidien dans la branche des études et de la réalisation d'ouvrages, barbara.stettler@sia.ch

UN PILIER 3a AVANTAGEUX POUR LES MEMBRES DE LA SIA

VZ VermögensZentrum propose aux membres de la SIA un pilier 3a composé de titres appelés « Exchange-Traded Funds ». Le présent article répond aux principales questions posées par ce modèle de placement.

Les Exchange-Traded Funds sont des titres cotés en bourse comme des actions. Leur but est de représenter à l'identique un indice, par exemple le Swiss Market Index (SMI). A la différence des fonds de placement traditionnels, les Exchange-Traded Funds renoncent à une gestion active, qui cherche à réaliser un rendement supplémentaire par rapport à l'indice correspondant en achetant et en vendant des titres. En effet, la chance d'un rendement supplémentaire s'accompagne du risque que le fonds de placement puisse également se laisser distancer par l'indice. A long terme, le nombre de fonds gérés activement qui dépassent leur indice de référence est très faible. Entre les divers Exchange-Traded Funds sur un indice donné, on peut enregistrer des différences de rendements de plusieurs points de pourcentage par an. C'est ainsi qu'en 2013, le rendement du meilleur Exchange-Traded Fund sur le SMI Total Return Index a été de 0,95 point de pourcentage au-dessus du rendement du moins bon de ces fonds. Un an auparavant, la différence s'élevait à 1,21 point de pourcentage. Les causes de cette différence de rendement peuvent tenir aux différences dans les frais de gestion et au mode de réplification de l'indice ainsi qu'aux domiciliations différentes des fonds. Les experts en placement de VZ VermögensZentrum évaluent régulièrement selon des critères objectifs tous les Exchange-Traded Funds négociés à la bourse suisse. Pour le pilier 3a SIA, les personnes qui épargnent pour leur prévoyance sélectionnent donc parmi les meilleurs Exchange-Traded Funds.

UN CHOIX PARMI QUATRE STRATÉGIES

Le pilier 3a SIA permet de choisir entre

quatre stratégies standard présentant une part d'actions située entre 15 et 45%. Les investisseurs expérimentés peuvent composer individuellement leur stratégie de placement et décider eux-mêmes, dans le cadre des possibilités légales, de la manière de répartir leur avoir 3a entre les diverses catégories de placement. Grâce à un accès en ligne, vous gardez constamment une vue d'ensemble de la valeur actuelle de votre dépôt 3a et vous pouvez adapter votre stratégie de placement aux événements du marché. Vous pouvez ainsi réduire la quote-part des actions si vous vous attendez à ce que les cours baissent, et la relever à nouveau lorsque les perspectives des actions s'améliorent.

UN MEILLEUR BILAN GLOBAL GRÂCE À DES FRAIS MOINS ÉLEVÉS

Les frais de gestion de l'offre du pilier 3a peuvent être jusqu'à 60% moins élevés que ceux des solutions traditionnelles du pilier 3a utilisant les titres. De surcroît, VZ accorde aux membres de la SIA une remise de 15% sur les frais ordinaires de gestion déjà très faibles de 0,68%, ce qui ramène ces frais à 0,58% seulement. Les incidences financières peuvent être observées à l'exemple d'une personne de 50 ans : celle-ci possède un avoir de 50 000 francs dans son troisième pilier et y ajoute 6000 francs supplémentaires par an pendant les 15 années qui la séparent de son départ à la retraite. Pour un rendement moyen des titres de 4,5% par an, son avoir va passer dans ces 15 ans à 198 140 francs si les frais de gestion sont de 1,25% par an. Si l'investisseur peut ramener ces frais à 0,8% comme pour le pilier 3a SIA, il disposera sur son compte de près de 10 000 francs de plus au moment de partir à la retraite. Ces frais de 0,8% incluent les commissions de gestion sur les ETF utilisés, qui s'élèvent en moyenne à 0,22%.

MOMENT DE LA VENTE ET TRANSFERT SUR LE DÉPÔT PRIVÉ

Contrairement aux solutions de titres 3a de la plupart des banques, les Exchange-Traded Funds ne doivent pas être vendus au plus tard au moment du départ à la retraite, ce qui rend l'investisseur tributaire des événements en bourse à cette date. Au contraire, lors de la retraite, vous pouvez transférer tous les Exchange-Traded Funds sur votre dépôt de titres privé. Vous pouvez ensuite décider vous-même du moment qui vous semble approprié pour vendre vos titres. Il vaut donc la peine de transférer son avoir 3a au pilier 3a SIA. Ce transfert n'est pas compliqué, il est gratuit et généralement possible à tout moment. Un petit nombre de banques verse uniquement par anticipation

l'avoir 3a des épargnants âgés de plus de 60 ans (hommes) ou de plus de 59 ans (femmes), et ne le transfèrent plus à un autre prestataire 3a.

Iwan Bernegger, membre de la Direction du VZ VermögensZentrum

MISE EN CONSULTATION DU CAHIER TECHNIQUE SIA 2052 BÉTON FIBRÉ ULTRA-PERFORMANT (BFUP) - MATÉRIAUX, DIMENSIONNEMENT ET EXÉCUTION

La SIA met en consultation le projet du Cahier technique suivant :

SIA 2052 Béton fibré ultra-performant (BFUP) - Matériaux, dimensionnement et exécution

Le projet (version allemande et française) est disponible sur le site internet de la SIA www.sia.ch/consultations.

Pour des prises de position, nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire électronique qui peut être téléchargé au même endroit. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettre, documents pdf).

Nous vous prions de nous transmettre vos prises de position sur le formulaire électronique jusqu'au 13 juin 2014 à l'adresse suivante : VL2052@sia.ch

Heike Mini, bureau SIA

MISE EN CONSULTATION DU CAHIER TECHNIQUE SIA 2048 OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'EXPLOITATION

La SIA met en consultation le projet du Cahier technique SIA 2048 *Optimisation énergétique de l'exploitation*.

L'optimisation énergétique en phase d'exploitation est une prestation complémentaire qui revêt une grande importance, lorsqu'il s'agit d'accroître l'efficacité énergétique des installations techniques du bâtiment par des mesures simples offrant une rentabilité élevée. Avec le nouveau Cahier technique SIA 2048, la SIA contribue à standardiser l'optimisation énergétique de l'exploitation, à en diffuser plus largement les principes et à atteindre les objectifs de *La voie SIA vers l'efficacité énergétique*. Le Cahier propose un aperçu général des étapes constituant une procédure d'optimisation, il énumère les installations et équipements à prendre en compte et il fixe aussi bien des principes généraux que des règles d'intervention spé-

cifiques à différentes catégories de travaux. En outre il assiste le propriétaire ou l'exploitant (le mandant) pour l'évaluation des prestations d'optimisation de l'exploitation et il offre au spécialiste des checklists assurant l'examen de toutes les questions pertinentes. Le Cahier technique s'adresse aux ingénieurs en optimisation d'exploitation, aux professionnels spécialisés, aux facility managers, aux entrepreneurs, aux maîtres d'ouvrage professionnels et aux architectes. Le projet (version allemande) est disponible sur le site internet de la SIA www.sia.ch/consultations. Pour des prises de position nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire électronique qui peut être téléchargé au même endroit. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération les prises de position nous parvenant sous une autre forme (lettre, documents pdf).

Nous vous prions de nous transmettre vos prises de position sur le formulaire électronique jusqu'au 20 mai 2014 à l'adresse suivante : VL2048@sia.ch

Myriam Tellmann, bureau SIA

form
La norme SIA 118 dans la pratique 15 et 16 mai 2014, Lausanne, 9h00 – 17h30 Code AB74-14, inscription : www.sia.ch/form
Arbres en forêt: risque et responsabilité 21 mai 2014, Fribourg, 9h00 – 17h00 Code FWL239, inscription : www.fowala.ch
Etre efficace et connaître le succès dans les séances et conférences 23 mai 2014, Lausanne, 13h30 – 17h30 Code SL13-14, inscription : www.sia.ch/form
Calculer le prix de revient horaire moyen d'un bureau de planification 27 mai 2014, Lausanne, 13h30 – 17h00 Code K003-14, inscription : www.sia.ch/form
Introduction à la direction de bureaux d'ingénieurs et d'architectes 10, 11 et 12 juin 2014, 3 jours, Lausanne, 9h00 – 17h00 Code UFF03-14, inscription : www.sia.ch/form
Voulez-vous être un négociateur à succès ? 13 juin 2014, Lausanne, 13h30 – 17h30 Code VO05-14, inscription : www.sia.ch/form
Evaluer des projets selon le développement durable 27 et 28 novembre 2014, Bienne Code sanu-14GEPP, inscription : www.sanu.ch

sia-haus

SIA-Haus AG
Selnaustrasse 16
8001 Zürich

Tél. 044 201 76 86
sia-haus@sia.ch

Administrateur:
VERIT Investment Management AG
Klausstrasse 48, 8034 Zurich

Convocation

à la 47^e assemblée générale des actionnaires

Mercredi, 18 juin 2014

à l'hôtel BAUR AU LAC, Talstrasse 1, 8022 Zurich

10 h 00 Début du contrôle de entrée

11 h 00 47^e Assemblée générale ordinaire

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Commentaires du rapport de gestion et des comptes annuels 2013

2. Rapport de l'organe de révision

3. Décisions concernant

3.1 Approbation du rapport de gestion 2013

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de gestion 2013.

3.2 Approbation des comptes annuels 2013

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2013.

3.3 Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2013 comme suit:

Bénéfice au bilan	1 490 843.28
Dividende privilégié de 4 % sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3 600 000 00 (Art. 22, Abs. 2), soit	144 000.00
Dividende de 16 % sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3 600 000.00, soit	576 000.00
Dividende de 16 % sur la part du capital nominatif s'élevant à CHF 400 000.00, soit	64 000.00
Affectation au report à nouveau	706 843.28

L'organe de révision confirme que cette proposition est conforme à la loi et aux statuts.

4. Décharge des membres du conseil d'administration et des organes responsables

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner la décharge à ses membres et à la direction pour l'exercice 2013.

5. Elections

5.1 Réélection au sein du Conseil d'administration

Requête: Le Conseil d'administration propose de réélire Daniel Kündig, Hans-Georg Bächtold, Jörg Koch et Gilles Pirat au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.2 Election au sein du Conseil d'administration

Requête: Le Conseil d'administration propose d'élire Mme. Christine Steiner Bächli au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.3 Réélection de l'organe de révision

Requête: Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG en qualité d'organe de révision pour un nouveau mandat d'un an

Après l'assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéritif au Salon 1.

Le rapport de gestion 2013, les comptes annuels 2013 ainsi que le le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires pour consultation à partir du 28 mai 2014 auprès de l'administrateur de la SIA-Haus AG, VERIT Investment Management AG, Klausstrasse 48, 8034 Zürich, auprès duquel ils pourront également être commandés. Les cartes d'entrée et de vote pourront être retirées à cette adresse jusqu'au 17 juin 2014 ainsi que le jour de l'assemblée lors du contrôle des entrées. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire muni d'une procuration écrite.

Zurich, le 16 mai 2014

SIA-Haus AG
Le Conseil d'administration